

ABONNEMENT.

PAR AN :	
En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
POSTE :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Février 1882.

Chronique générale.

S'il faut en croire le *National*, le gouver-  
nement, dans un des plus prochains con-  
seils des ministres, s'occupera de régler les  
rapports de la France avec la Tunisie.

Le *National* dit que M. Laborde persiste  
à déposer son projet de révision, malgré  
l'opposition de l'Union républicaine du  
Sénat.

Le *Télégraphe* croit savoir que M. Roustan  
a été officiellement informé de son très-  
prochain remplacement.

Le général de Forgemol, commandant en  
chef du corps d'occupation en Tunisie, part  
ces jours-ci pour Tunis.

M. Gambetta est parti pour Florence où il  
doit avoir une entrevue avec le marquis de  
Noailles et le roi de Wurtemberg.

On dit que l'ancien président du conseil  
est à Rome en ce moment. On prétend qu'il  
désire y prolonger son séjour et qu'il retar-  
dera le plus possible son retour à Paris.

On parle d'une invitation qui serait adres-  
sée à M. Gambetta par les électeurs de la  
première circonscription de Belleville, dési-  
reux d'entendre leur député rendre compte  
de son mandat.

La réunion aurait lieu à la fin du mois.

Le DIVORCE. — M. Clovis Hugues propose  
au projet Naquet cet amendement : « Le

consentement mutuel dispense de toutes les  
autres formalités. » C'est la loi de 1792, ap-  
pliquée jusqu'en 1803.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — SCRUTINS DE BALLOTAGE.

Provins (Seine-et-Marne). — M. Lenient,  
républicain modéré, élu par 6,478 voix,  
contre M. Prévot, 5,473.

Aubusson (Creuse). — M. Cornudet, mo-  
déré, élu par 4,484 voix, contre M. Jezierski,  
4,304.

Mamers (Sarthe). — M. d'Aillères, légitimiste,  
élu par 7,679 voix, contre M. Levas-  
seur Saint-Albin, républicain, qui en a  
obtenu 4,096.

Au ministère des affaires étrangères, on  
s'occupe de mener activement les pourpar-  
lers, d'un côté avec l'Italie et de l'autre avec  
la Porte, afin que le gouvernement français  
puisse, au printemps prochain, être débar-  
rassé de ses soucis relativement à Tunis, et  
rappeler même la plus grande partie des  
troupes expéditionnaires.

Toutefois, au ministère de la guerre, on  
n'en continue pas moins à travailler dans le  
but de parer à toutes les éventualités, pour  
le cas où l'insurrection viendrait à se rallu-  
mer.

On remarque, dans le compte rendu du  
Conseil municipal de Paris, la revendication  
du président, M. Songeon, en faveur de  
l'émancipation de Paris, « devenu » ma-  
jeur.

C'est une résurrection du projet d'auto-  
nomie communale présenté déjà par M. Si-  
gismond Lacroix. Ce projet mettrait la po-  
lice entre les mains d'édiles qui, on le sait,  
ne professent pas à son égard une tendresse  
marquée.

Le projet de loi sur la nomination des  
maires, déposé par M. Goblet, ministre de  
l'intérieur, sur le bureau de la Chambre,  
n'étend pas à Paris le droit d'élire son maire.

Le conseil se fâche et réclame le droit com-  
mun.

Touchante union de vues, entre républi-  
cains !

LE DROIT D'ASSOCIATION.

M. Waldeck-Rousseau a déposé sur le  
bureau de la Chambre, à titre individuel, le  
projet de loi sur le droit d'association qu'il  
avait préparé comme ministre de l'intérieur.  
Voici le texte de ce projet :

« Art. 1<sup>er</sup>. — L'association est le contrat  
par lequel deux ou plusieurs personnes con-  
viennent de mettre en commun leurs facultés,  
leurs connaissances ou leur activité dans  
un but déterminé.

« Le contrat d'association n'est régi pour  
sa formation, ses conditions ou sa durée,  
que par les principes de droit relatifs à tou-  
tes les obligations.

« Art. 2. — Les valeurs mises ou laissées  
en commun par les membres d'une associa-  
tion sont soumises aux règles générales édic-  
tées par le Code civil ou le Code de commerce  
en matière de sociétés.

« Art. 3. — Toute convention ayant pour  
but ou pour résultat, soit au moyen de  
vœux, soit par un engagement quelconque,  
d'emporter renonciation totale ou partielle  
au libre exercice des droits attachés à la per-  
sonne ou de subordonner cet exercice à l'au-  
torité d'une tierce personne est illicite comme  
contraire à l'ordre public.

« Art. 4. — Les articles 291, 292, 294  
du Code pénal sont ainsi modifiés :

« Art. 291. — Sera puni d'une amende  
de 46 à 200 fr. tout membre d'une asso-  
ciation formée contrairement aux pres-  
criptions ci-dessus.

« Le jugement à intervenir prononcera la  
dissolution de l'association illicite et por-  
tera défense de la reconstituer en tout ou  
en partie et sous quelque forme que ce  
soit.

« En cas de récidive, la peine sera de  
quinze jours à six mois d'emprisonne-  
ment et d'une amende de 500 à 2,000  
francs.

» Art. 292. — Sera puni des mêmes pei-  
nes tout individu qui aura accordé ou  
consenti l'usage de sa maison ou de son  
appartement en tout ou en partie pour la  
réunion des membres d'une association  
illicite.

» Art. 5. — Toute société formée entre  
les membres d'une association illicite est  
nulle. Elle ne peut acquérir ou posséder ni  
par elle ni par ses membres.

» La nullité en est prononcée à la re-  
quête du ministère public, soit à la requête  
de tout intéressé.

» La liquidation des valeurs de la société  
ou qui seraient censées appartenir à ses  
membres est faite conformément aux pres-  
criptions suivantes :

» Art. 6. — Pour le cas de nullité prévu  
à l'art. 5, les valeurs appartenant aux mem-  
bres de l'association avant sa formation ou  
qui leur seraient échues depuis, mais par  
succession seulement, leur sont restituées.

» Les valeurs acquises à titre gratuit pour-  
ront être revendiquées par le donateur et ses  
ayants droit et par les héritiers ou ayants  
droit du testateur pendant le délai de six  
mois à dater du jugement.

» Les valeurs acquises à titre onéreux  
pourront être reprises moyennant le rem-  
boursement du prix en capital par le précé-  
dent propriétaire ou ses ayants droit pen-  
dant le délai de six mois.

» Pendant ce délai, les biens ci-dessus  
mentionnés seront acquis à l'Etat. Il en sera  
de même de l'actif, défalcation faite des va-  
leurs ci-dessus.

» Art. 7. — La personnalité civile est la fic-  
tion légale par laquelle une association est  
reconnue comme constituant une personne  
distincte de la personne de ses membres et  
en qui réside la propriété des biens de la so-  
ciété.

» Elle ne peut être conférée que par une  
loi.

» Art. 8. — Toute convention d'associa-  
tion devra être rendue publique : 1<sup>o</sup> par affi-  
che au greffe du tribunal civil ; 2<sup>o</sup> par in-  
sertion dans l'un des journaux du départe-  
ment.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXX

LE COUP DE FLEUR.

(Suite.)

Laure était radieuse. La comtesse sa mère et  
M<sup>lle</sup> Flustiane la contemplaient, ravies de son ravi-  
sissement. Gordien, comme de raison, était double-  
ment satisfait. Le joli roman coulait limpide  
comme l'eau de la fontaine Saint-Mélaine, comparée  
la veille par Manuel à la fontaine de Vaucluse.

Là, pastoureaux et pastourelles avaient fait une  
petite halte sur un rocher tapissé de mousses. Con-  
formément au programme, Robinson avait cueilli  
pour Robinsonne toute une guirlande de fleurs  
bleues et roses dont elle se para ni plus ni moins  
que dans l'île déserte du samedi soir.

Si Médor l'avait osé, il eût gravé sur le tronc du  
peuplier voisin un L et un M entrelacés. Il se borna  
au regret de ne pouvoir le faire.

Trois ou quatre grands garçons trouvant bon  
d'imiter M. Manuel, enguirlandèrent autant de  
gentilles paysannes de légères branches fleuries.

A chaque instant cette promenade fut marquée  
d'agréables épisodes. Toute la nature chantait  
autour de Laure et de Manuel la mélodie du cœur.  
Toute la population semblait les fêter au passage.

Pour cueillir un énorme bouquet de fleurs des  
champs, Daphnis ôta ses gants paille ; il ne les  
remit plus. Chloé le fit passer par l'affreux sentier  
de la Mare-aux-Ranes, endroit parfait pour sauter  
légèrement de caillou en caillou.

Un peu plus tard, il fallut absolument entrer  
chez Jacques Bernard, tant le brave garçon y mit  
d'insistance. Là, on rencontra Jeanne Simon, qui  
se jeta au cou de M<sup>lle</sup> Laure. On sut que, depuis  
plus d'une heure, la calèche était partie du bourg.

— Dieu ! fit la jeune fille, mes parents vont  
s'inquiéter ! Quelle heure est-il ? On doit être à  
table.

— Si mademoiselle et monsieur voulaient me  
faire grand honneur, dit Jacques Bernard, j'enver-  
rais Denis prévenir au château qu'on ne vous y  
attend pas pour déjeuner.

— Accepté d'enthousiasme ! s'écria Manuel.

Déjà l'on avait fait la connaissance du pauvre  
Colas, et Laure avait comblé de caresses la pâlotte  
petite Céline. La mère Sabot servit de la galette,  
du lait exquis ; on arrosa de piquette une bonne  
tranche de jambon. Par sa cordialité envers Colas,  
Manuel rachetait largement ses plus fâcheux com-  
mentaires du boulevard Rochechouart.

Après ce déjeuner rustique, plus de motif pour  
se presser de rentrer. Manuel fit avec Laure tout le  
tour du clos Vaurant et des fermes de la Margelle.

Avant la fin de la tournée, le couple fleuri avait  
été rencontré et salué par cent figures amies et,  
entr'autres, par l'invalides Loiret et ses enfants.

Oh ! la douce journée ! l'heureux dimanche !

Vers la fin de la promenade sentimentale, l'on  
fut rejoint par le docteur Delcambre et par Gor-  
dien. Ce fut à quatre que l'on revint au château, le  
front illuminé de bonheur.

Et le lendemain, après le sonnet de Pétrarque,  
ce bonheur ne discontinua point.

— A mon retour de la ville, disait Manuel, j'al-  
lais si vite que M<sup>lle</sup> Vaurant, qui, de son côté, s'en  
revenait en très-modeste carriole, n'a pu me rendre  
mon second salut. Mais comment une personne  
aussi riche et aussi distinguée peut-elle aller en si  
simple équipage ?

— Ce soir, si bon vous semble, répondit le comte  
du Hêtre, vous pourrez le lui demander.

Autour de la table, il n'y eut qu'un cri :

— M<sup>lle</sup> Vaurant doit venir ici ce soir ?

— Oui, sa visite m'est promise, et je me propo-  
sais de vous le dire pour vous recommander à tous  
de la politesse.

— Oh ! mon ami, fit la comtesse, voici une  
recommandation bien superflue.

— Je ne le crois pas.

— Pourquoi, de grâce ?

— Parce que M<sup>lle</sup> Vaurant prête au ridicule par  
sa manière d'écorcher le français.

— Elle est donc étrangère ?

— Je vous en laisse juges.

— Autre énigme ! pensa le docteur Delcambre,  
enchante, au demeurant, de la marche de toutes  
choses.

Manuel paraissait amoureux non plus superfi-  
ciellement, mais au sérieux, en paladin, en poète.  
Le retour de Colas, les faits et gestes de Bernard  
produisaient un excellent effet moral. La commune  
coopérait chaque jour davantage aux efforts de  
son maire pour l'extinction de la mendicité. Avec  
une louable émulation, l'on y gravissait les degrés  
de l'échelle d'or.

Très-intéressante expérience !

XXVI

SOUS LE HÊTRE.

Les entretiens qui eurent lieu au château du  
Hêtre, durant la convalescence de Jacques Bernard,  
avaient eu de l'écho dans la commune. Ces cause-  
ries, dont la charité fut le texte principal, contri-  
buèrent assurément aux sympathies que le seigneur  
châtelain rencontrait comme maire. Tout s'en-  
chaîne.

Jacques Bernard rétabli avait eu beau jeu pour  
propager l'éloge de ceux qu'il avait sauvés et dont



» L'association qui n'aura pas été rendue publique sera répudiée illicite jusqu'à preuve contraire.  
» Art. 9. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au contenu de la présente loi. »

#### LES PROJETS DE L'ANGLETERRE SUR L'EGYPTE.

On écrit de Londres :

« Vous savez que le principal objectif de l'Angleterre en Egypte est la possession du canal de Suez; que depuis quelque temps le marché anglais en a accaparé presque toutes les actions.

» Aujourd'hui, plus que jamais, le gouvernement de Londres travaille à établir sa prédominance exclusive en Egypte.

» Après avoir tenté de maintenir au Caire l'influence franco-anglaise, le Foreign-Office a fini par trouver que les gouvernements changent trop souvent en France, et qu'il est impossible de se fier à la politique extérieure de la République avec des successions de cabinets qui représentent chaque fois une nouvelle manière de voir.

» Il est aujourd'hui certain que l'Angleterre acceptera le congrès européen pour la résolution de la question égyptienne, persuadée que les puissances sont incapables de s'entendre à ce sujet.

» On escompte déjà cet imbroglio diplomatique, qui aura pour résultat, dit-on, de mettre la France de côté, en abandonnant à l'Angleterre la direction des destinées de l'Egypte.

» Voilà encore un des bienfaits de la diplomatie de M. Gambetta. »

#### Les décorés de l'Institut :

Tous les membres de l'Institut sont décorés de la Légion d'honneur, à l'exception de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, de Falloux, Henri Martin, le duc de Noailles et Emile Ollivier, de l'Académie française, MM. Carnot, Charbon, Léon Say, Picot, de l'Académie des sciences morales et politiques; MM. Lenormant et Riant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; MM. le marquis de Chennevières et Gruyer, de l'Académie des beaux-arts. Un seul membre de l'Académie des sciences, M. Trécul, n'est pas décoré.

Il y a onze grand-croix, 45 grands-officiers et 43 commandeurs.

M. Victor Hugo n'est qu'officier de l'ordre.

La situation en Egypte s'aggrave chaque jour. Une loi organique, publiée par le *Moniteur*, du Caire, vient de donner à la Chambre des notables le droit absolu de voter le budget à sa fantaisie.

Aussitôt cette promulgation faite, les contrôleurs anglo-français, appuyés par les représentants de toutes les puissances, ont protesté par une lettre adressée au chef du cabinet contre cette usurpation budgétaire.

Mahmoud-Baroudi a répondu avec arrogance que le budget ne regardait pas les

la reconnaissance faisait ses bienfaiteurs.

— Personne ici ne manque d'ouvrage, grâce surtout à M. le comte du Hêtre. S'il fait travailler, enclôre, bâtir, défricher, c'est pour le bien des gens de la paroisse!

Suivaient mille citations du temps où, dans sa chambre de convalescent, il recevait les visites du docteur Delcambre, du curé, du comte et de tous les membres de sa famille. Un jour était venu où Bernard avait pu prendre le soleil sur les bancs qui avoisinaient la grande porte d'entrée ou s'asseoir à l'ombre sous l'antique hêtre d'où le domaine a tiré son nom.

Cet arbre, six fois séculaire, était la merveille du pays. Haut et droit comme un cèdre du Liban, il couvrait en entier une vaste pelouse par ses branches en parasol.

Là, tout en travaillant de l'aiguille, les dames châtelaines écoutaient les discours. Souvent elles prenaient part à la conversation. Et la présence de Jacques Bernard, enhardissant les curieux, il n'était pas rare que l'auditoire se grossît de paysans, de paysannes, de sabotiers de la forêt, voire de certains membres du conseil municipal venus pour conférer avec M. le maire.

En suite de tous ces écoutages, les prônes de M. le curé furent mieux compris.

Oh! les bons enseignements peuvent faire leur chemin tout aussi bien que les mauvais; mais

puissances étrangères et restait du ressort exclusif de la nation égyptienne.

Et, en même temps, le même ministre, dans une note remise aux consuls généraux, reconnaissait les pouvoirs accordés aux contrôleurs par les traités et par le décret du khédivé de 1879!

Il y a dans cette attitude, dans ces deux faits contradictoires, quelque chose d'incompréhensible. Le ministère égyptien semble vouloir déchirer tous les traités internationaux et braver l'Europe.

C'est le cas pour M. de Freycinet d'agir avec prudence et de ne pas renouveler l'imprudente démarche de M. Gambetta, qui tendait à engager la France dans une intervention.

Le *Daily Telegraph* annonce que la France et la Grande-Bretagne négocient avec les quatre puissances signataires de la note collective pour établir une ligne de conduite commune, dans le cas où Arabi-Bey et son parti provoqueraient de nouveaux événements.

Nous préférons ces démarches pour une entente préalable à l'action que proposait M. Gambetta. Toutefois, nous ne les regardons pas comme sans danger, à cause des pièges qui peuvent nous être tendus. Nous ne saurions oublier que l'Allemagne a été la première à nous encourager au moment de l'expédition de Tunis, heureuse de nous lancer dans cette aventure, dont peut-être la crise égyptienne est la suite logique et prévue d'avance pour nous compromettre plus avant.

#### ALGÉRIE.

Le calme est complet dans le Sud-Oranais comme dans le reste de l'Algérie, et rien ne fait pressentir une nouvelle attaque des tribus dissidentes.

Dans le cas où celles-ci voudraient encore tenter l'aventure, leur marche serait rendue singulièrement difficile et dangereuse, par le fait que nos troupes occupent tous les points principaux où il y a de l'eau.

D'ailleurs, l'expédition du général Delebecque à Moghar, la récente leçon donnée aux dissidents, et enfin l'excellente attitude de l'empereur du Maroc, paraissent avoir découragé les partisans des trois marabouts.

#### Etranger.

Une dépêche de Cattaro (Dalmatie) annonce qu'une grande insurrection a éclaté dans les environs de cette ville.

On télégraphie de Vienne au *National* :

« Ledénica a été occupée par les troupes autrichiennes.

» Les insurgés ont subi de grandes pertes. La marine va donner aux opérations un appui très-efficace.

» Les insurgés se replient sur la frontière monténégrine. »

encore faut-il savoir s'y prendre et surtout le bien vouloir.

La veuve Vaurant, qui avait suivi cet heureux mouvement avec un intérêt profond, devait s'y associer ardemment et généreusement. C'était infaillible. Mais en apprenant que le fils de son frère était l'hôte du comte du Hêtre, ses pensées prirent un cours tout nouveau.

Elle s'exalta.

— N'était-ce point la Providence qui plaçait sur sa route ce neveu destiné à lui demeurer inconnu? Elle voulut le voir. Sur la place de Soreillac et puis à la porte de l'église, elle le vit sous son aspect le meilleur.

Il était beau; il avait l'air enthousiaste, loyal, expansif; sa tenue était bien celle d'un gentilhomme du sang de Sardagne. Contrairement aux appréhensions du comte du Hêtre, il ne lui inspira que sympathie. Transfiguré qu'il était par son sentiment pour Laure, il apparaissait naturel. Il se montrait sans aucune des difformités bien portées qu'affecte, parmi ses pareils, tout adepte du club Mauguignon.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Il y a une dizaine de jours, la précipitation de la spéculation semblait présager une explosion de hausse; c'était vouloir aller trop vite en besogne et compromettre encore une fois l'avenir. Il reste encore de grosses positions à liquider, il faut avant tout se débarrasser du passé pour entreprendre une nouvelle campagne. Souhaitons que la prudence guide les spéculateurs et les empêche de se jeter tête baissée dans la mêlée; cette fois, tout serait bien fini pour notre place déjà si éprouvée.

Les rentes sont faibles et indécises. De 82,45, le 3 0/0 s'est élevé à 82,52.

L'amortissable a perdu 12 cent. à 82,30.

Le 5 0/0 a reculé de 115,05 à 114,67.

Le bilan de la Banque de France a produit une bonne impression. Le chiffre de l'encaisse or s'est grossi de près de 77 millions et dépasse 800 millions, tandis que l'encaisse argent a perdu 13 millions. Les bénéfices ont été pour la semaine de 2,882,500 fr. et s'élevèrent depuis le 1<sup>er</sup> janvier à 14 millions. Les actions sont cotées 5,410.

Les capitalistes qui ont placé leurs fonds sur les valeurs du Crédit Foncier peuvent aujourd'hui apprécier les avantages de ce placement. Les obligations fermières et communales étant garanties par des hypothèques en premier rang, et par des créances sur les communes, sont à l'abri de toute crise financière. Les Communales, en ce moment en cours d'émission à 480 fr. et par coupures de 96 fr., donnent au porteur intérêt de 4,30 0/0 et une prime de remboursement de 20 fr. Pendant le mois de janvier, la somme des prêts réalisés s'est élevée à 40,000,000, soit une augmentation de près de 24 millions sur le chiffre de la période correspondante du premier exercice. Si on examine le chapitre des réserves de la Société, on trouve qu'elles forment un total de 84 millions représentés par des titres de rentes françaises et de valeurs de premier ordre. Les disponibilités dépassent de beaucoup les fonds déposés en compte courant.

Les affaires du Foncier d'Algérie sont en progression croissante. L'action, au prix actuel de 580 francs, est avantageuse à acheter et appelée à une plus-value certaine.

Le comptant se porte également sur les actions du Crédit Lyonnais qui, bien qu'ayant fléchi un moment à 775, n'en sont pas moins revenues à des cours plus sérieux et en rapport avec la situation de la Société.

Nous relevons les cours de 590 sur la Banque Romaine, 620 sur le Crédit de France, 555 sur le Crédit de Paris.

La Banque Parisienne semble très-visée, elle tombe à 550.

La Société Nouvelle, qui était descendue à 450, est revenue à 505. Certains spéculateurs, qui n'avaient pu se faire reporter, avaient jeté leurs titres sur le marché.

Le Crédit Général Français s'est inscrit à 700 au comptant. Signalons ce fait que tous ces jours il a été acheté par une ou deux unités plus de 500 titres par jours.

La Société Française Financière continue à se tenir très-ferme à 1,005, sans aucune faiblesse; en dépit des secousses du marché, les achats persistent et l'on fait une bonne affaire, puisque ce titre rapporte 8 0/0 et que les dividendes à venir ne feront qu'augmenter.

Les polices de capitalisation de l'Assurance Financière sont une véritable fortune pour l'épargne qui, en payant 1 franc par mois, peut se trouver remboursée à 500 francs. Le placement en bons de cette société est des plus avantageux.

Les mines de Rio-Tinto continuent prudemment leur mouvement de reprise; nous les laissons à 635.

Les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône, dont le revenu assuré représentera plus de 8 0/0, vont mettre en paiement le coupon d'intérêt de 12,50, les achats aux cours actuels sont une véritable occasion pour les capitaux en quête d'emploi.

Les recettes des chemins de fer sont très-brillantes cette semaine.

L'amélioration totale pour la quatrième semaine est de 2,853,825 francs, aussi les grandes lignes sont-elles très-fermes.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### La crise de l'Hospice à Saumur.

M. le Maire de Saumur, président de la Commission des Hospices, a adressé la lettre suivante, en réponse à celle signée par MM. les Médecins de l'Hospice :

« Saumur, 10 février 1882.

« Messieurs,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous nous annoncez que vous maintenez la démission collective que vous nous avez adressée.

» Vous précisez cette fois les motifs qui vous ont amenés à prendre cette grave mesure. Permettez-nous de réfuter les raisons que vous alléguiez.

» La Commission n'a touché qu'à un seul service, celui de la pharmacie. — En l'enlevant à deux sœurs irresponsables pour le confier à un pharmacien, elle pense avoir amélioré et non pas désorganisé ce service.

» Vous auriez été blessés des procédés de la Commission à votre égard. Comment se fait-il que vous n'ayez jamais fait part à la Commission d'un seul grief ni formulé aucune plainte.

» Nous vous assurons que nous étions tous disposés à vous être agréables et que nous aurions tenu compte de vos observations si elles s'étaient produites. Vous reconnaîtrez qu'il nous était impossible de deviner que vous étiez blessés quand aucune plainte ne nous était portée.

» L'un de vous, l'honorable M. Rousseau, nous a demandé une augmentation de traitement, nous la seule réclamation qui nous ait jamais été faite et nous y avons répondu en accordant cette augmentation.

» Vous trouvez tardive la démarche faite auprès de vous au nom de la Commission, vous savez cependant que la Commission était incomplète et que les nouveaux membres n'ont été nommés que lundi; que le lendemain 7 février la Commission faisait auprès de vous cette démarche officielle que vous qualifiez de banale formalité.

» La Commission ne peut donc comprendre que vous l'accusiez d'avoir manqué à la considération qui vous est due; elle partage les vifs regrets que vous lui exprimez à l'occasion de votre démission et elle vous remercie de bien vouloir continuer votre service médical, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à votre remplacement.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

« Pour la Commission administrative,  
J. COMBIER. »

MM. les Médecins de l'Hospice nous ont écrit ce matin :

Monsieur le Rédacteur,  
Veuillez vous avoir l'obligeance de publier dans votre prochain numéro la lettre suivante, que nous adressons à la Commission administrative des Hospices :

« Saumur, 13 février 1882.

» Messieurs les Administrateurs,

» Votre réponse du 10 février à notre démission nous oblige à relever des inexactitudes et à entrer dans quelques détails.

» La Commission, dites-vous, n'a touché qu'à un seul service, celui de la pharmacie. Telle est du moins votre appréciation. — Avec vous, ne parlons que de celui-là.

» Ce service est tellement important, au point de vue de la responsabilité des médecins et des soins à donner aux malades, que l'on peut dire : qui touche à l'un, touche à l'autre. La consultation du médecin devient dérisoire, si les médicaments prescrits sont mal préparés ou délivrés 24 heures après la visite.

» Vous dites avoir remplacé à la pharmacie deux sœurs irresponsables par un pharmacien. Permettez-nous de rectifier ce fait. Vous avez remplacé un pharmacien assisté de deux femmes intelligentes, desquelles on ne s'était jamais plaint, et dont l'une préparait depuis plus de 45 ans une grande partie des médicaments que l'on distribuait tous les jours aux malades, par un seul et unique pharmacien, ne résidant pas à l'Hôpital.

» Le pharmacien d'alors était responsable, quoiqu'on ait pu dire, et ses aides étaient, comme tous les élèves dans les pharmacies de la ville et d'ailleurs, sous sa dépendance et sa responsabilité; et, en son absence, on pouvait être certain de trouver, jour et nuit, à la pharmacie de l'Hôpital de Saumur, des personnes actives et dévouées, sur lesquelles les chirurgiens et médecins pouvaient compter en cas d'accidents ou d'épidémies.

» Les instruments de chirurgie, les appareils à fractures, les bandes, les linges à pansements, leur étaient confiés, et tout était en parfait état. De plus, elles tenaient nos cahiers de visites.

» Vous avez d'abord placé le 4<sup>er</sup> janvier (sans nous en avoir jamais fait part) un pharmacien qui, avec son élève, avait peine à préparer dans sa demi-journée tous les médicaments nécessaires aux divers services; et, après 44 heures 1/2, il n'y avait plus à l'Hôpital que le tisanière pour répondre à toutes les demandes.

» Ce pharmacien, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, a donné sa démission après quinze jours d'exercice.

» Vous avez remplacé ce premier pharmacien par un second qui se trouve dans les mêmes conditions, moins un élève. De sorte que, le jour de son entrée, les médicaments prescrits à la visite du matin n'ont été distribués qu'à 7 heures du soir dans les services civils, et pas du tout chez les militaires. Le second jour, ils ont été distribués



à 5 heures du soir ; et, depuis, le pharmacien qui ne peut faire mieux, arrive, à part quelques omissions involontaires, à distribuer les remèdes à 4 heures de l'après-midi. Le pharmacien parti, réclame qui veut ; mais le malade oublié, ou celui qui vient d'entrer, ne sera servi que le lendemain !

» Les 2 et 3 janvier dernier, le service des cahiers de visites n'a pas été fait. Depuis, on l'a confié à un employé qui ne vient à l'Hôpital qu'à 8 heures du matin. Si les médecins faisaient par hasard leurs visites avant 8 heures, ou tous à la même heure, qui tiendraient leurs cahiers ?

» Si le chirurgien a besoin d'appareils à fractures, de bandes, de linges, etc., pour un accident survenu dans la journée ou dans la nuit, à qui doit-il les demander ?

» L'inconvénient s'en est déjà fait sentir plus d'une fois. Il y a quelques jours, il n'y avait ni compresses, ni bandages pour panser les vésicatoires, et l'infirmier a réclamé en vain au pharmacien présent, qui lui a répondu que la lingerie était en dehors de son service. Le service des linges à pansements tenait autrefois à la pharmacie. Qui doit s'occuper de ces détails si importants ?

» Vous appelez cela, Messieurs, avoir amélioré le service de la pharmacie !

» Quant à nous, nous pourrions volontiers mettre tout amour-propre de côté pour ne penser qu'aux malades et regarder comme peu important le fait de nous avoir enlevé notre cabinet de consultations, pour nous placer, dans l'office de la sœur infirmière, entre l'évier où l'on rince les pots et les écuelles des malades, et le fourneau où l'on fait les cataplasmes ; mais il est inhumain d'avoir supprimé du même coup la salle d'attente, autrefois close et chauffée, et de laisser quelquefois plusieurs heures, dans un couloir exposé à tous les vents, des malades fiévreux et grelottants venus du dehors réclamer de vous et de nous assistance et soulagement.

» Lorsque vous avez pris la détermination de changer les différents services et celui de la pharmacie en particulier, vous ne nous avez jamais demandé notre avis, ni aucun renseignement. C'était votre droit ; mais il nous semble qu'une fois votre détermination prise, il était non-seulement poli, mais nécessaire de nous avertir que ce service, qui nous touche de si près, serait changé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882.

» Nous en attendons encore la nouvelle officielle.

» L'un de nous, M. le docteur Rousseau, vous a demandé, au commencement de décembre 1881, une augmentation de traitement pour un service spécial qu'il faisait sans aucune indemnité. Votre lettre du 10 février dernier est la première réponse officielle qu'il ait reçue.

» Il est certain que la Commission, étant ou non complète au 7 février, votre démarche auprès de nous n'est arrivée qu'après des propositions bien connues à nos confrères de la ville et d'ailleurs. Nous ne pouvons pas la juger autrement que nous l'avons fait.

» Agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» Signé : D<sup>r</sup> BESNARD, BOUCHARD, RENO, ROUSSEAU. »

MM. les docteurs Peton et Perreau ont adressé la lettre suivante à la Commission des Hospices, et nous prient de l'insérer :

« Saumur, le 13 février 1882.

» Monsieur le Président de la Commission des Hospices,

» Nos honorés et sympathiques confrères, MM. les docteurs Besnard, Bouchar, Renou et Rousseau, ayant manifesté à deux

reprises la ferme intention de cesser leurs fonctions à l'Hôpital civil, vous nous avez priés de les remplacer.

» Nous ne croyons pas pouvoir refuser nos soins aux malades de l'Hôpital ; mais nous désirons et nous espérons toujours voir l'entente se rétablir entre l'Administration et nos confrères dont le talent et le dévouement sont depuis longues années si vivement et si légitimement appréciés par la population saumuroise.

» Aussi ne mettons-nous qu'à titre provisoire et gratuit notre bonne volonté au service des malades de l'Hospice.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très-distinguée.

» D<sup>r</sup> PETON. D<sup>r</sup> PERREAU. »

D'autre part, nous recevons de M. Gautier, ancien pharmacien de l'Hospice, la lettre suivante, adressée au Président de la Commission des Hospices :

« Saumur, le 14 février 1882.

» A M. COMBIER, maire et président de l'Administration des Hospices.

» Monsieur,

» Je viens de lire la lettre que vous adressez à MM. les Médecins de l'Hôpital, en réponse à celle qu'ils vous avaient envoyée.

» Permettez-moi de relever une erreur capitale. Vous dites : « La Commission n'a touché qu'à un seul service, celui de la pharmacie. — En l'enlevant à deux sœurs irresponsables pour le confier à un pharmacien, elle pense avoir amélioré et non pas désorganisé ce service. »

» MM. de la Commission, pour qui me prennent-ils ? Est-ce qu'ils ne savaient pas que M. Gautier, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, occupait le poste de pharmacien de l'Hôpital ; qu'il en remplissait les fonctions depuis l'année 1870 jusqu'au 31 décembre 1881 ? Est-ce qu'ils ne savaient pas que mes prédécesseurs : Brière, Bianquin, Courtiller, etc., étaient tous pharmaciens ? Est-ce qu'ils ne savaient pas que le poste de la pharmacie n'a jamais été occupé par les sœurs et qu'elles n'ont toujours été considérées que comme des aides ?

» Enfin, si la Commission n'a fait que ce que vous dites, elle n'a fait que maintenir ce qui existait ; elle n'a apporté aucune amélioration, elle n'a fait que me donner un successeur à qui elle a enlevé ses moyens d'action en le privant de l'aide des sœurs, presque indispensables dans plusieurs parties du service que la Commission paraît tout à fait ne pas connaître.

» Agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

» GAUTIER,

» Pharmacien de l'École de Paris, ancien pharmacien de l'Hôpital de Saumur. »

MONTREUIL-BELLAY.

Hier lundi a eu lieu, à Montreuil-Bellay, l'inhumation de M. François MOLLET, ancien curé de Brézé.

D'une nature calme et affectueuse et d'un caractère toujours égal et spirituel, M. le curé Mollet laisse après lui une trace à suivre, celle de l'homme qui confine toutes ses facultés, non dans la politique et dans la lutte, mais dans l'exercice de ses fonctions sacrées et du bien à faire.

C'était l'homme de paix par excellence. Ses confrères perdent en lui les bons conseils et une amitié sûre, l'honorable curé de Montreuil un coadjuteur zélé jusque dans sa verte vieillesse, et le pays entier un prêtre vénérable, dont la vie était un véritable exemple.

Qu'il soit permis à l'un de ses parents qu'il affectionnait sincèrement de mêler ses larmes à celles de tous ceux qui ont connu François Mollet, et de dire de ce bon serviteur du Maître :

« Il a passé, comme lui, en faisant le bien. Et il s'est endormi dans le Seigneur. »

PAUL PROUTEAU.

ANGERS.

On communique à l'Union de l'Ouest les renseignements suivants :

Les grands magasins de l'Enfant-Prodigue ont failli être dévalisés l'avant-dernière nuit. Une tentative de vol avec effraction et escalade a été faite à deux heures du matin par des malfaiteurs restés inconnus.

L'objectif était le coffre-fort qui est placé dans un bureau du rez-de-chaussée, prenant jour dans le passage des Poëliers. Les voleurs avaient pris toutes leurs mesures pour atteindre leur but. Munis d'un vilebrequin, ils ont percé les volets ; la mèche s'étant cassée au cinquième trou, ils ont, à l'aide d'une échelle, pénétré par le premier étage après avoir cassé un carreau.

Au premier étage sont les ateliers de confection qui communiquent avec les magasins par des portes bien closes la nuit ; ils étaient donc sans issue pour aborder la caisse. Plus de cinq mille francs d'objets confectionnés et prêts à être livrés se trouvaient dans l'atelier et n'ont pas été touchés.

Les proches voisins éveillés n'ont pu rien voir, le bec de gaz étant éteint contre toute habitude. Les voleurs avaient pris cette précaution. Enfin ils ont battu en retraite quand le mouvement matinal est venu les gêner, fort déçus sans doute, car ils avaient dû voir manipuler de fortes recettes occasionnées par la vente extraordinaire de toiles que cette Maison fait en ce moment.

Samedi, ont comparu, devant le tribunal correctionnel d'Angers, deux colporteurs, arrêtés comme auteurs présumés de la tentative de vol, avec violence, commise à la ferme du Léart (Thouarcé ou Faye), dont nous avons donné le récit. Les faits articulés par la fermière, M<sup>me</sup> Rohart, n'ont pu être établis par l'instruction, et sont démentis, en outre, par les renseignements que l'on a recueillis sur les deux inculpés. Le tribunal, sans même entendre la plaidoirie de M<sup>e</sup> Gasté, a renvoyé des fins de la plainte sans dépens Joachim Couder et Jacques Roudeix.

(Union de l'Ouest.)

Jeudi soir, un serre-frein de la Compagnie d'Orléans, commandé pour un service extraordinaire et pour conduire un train de marchandises, a été trouvé, à son poste, entre Angers et Nantes, à moitié gelé.

Ramené à Angers, rue du Bœuf-Gorgé, où il demeurait, le malheureux serre-frein est décédé samedi matin.

Il laisse une femme et un enfant.

(Patriote.)

POITIERS.

Un brillant mariage a été célébré, jeudi, dans l'église cathédrale de Poitiers, au milieu d'une assistance considérable.

M. le comte Pierre de Beaufort épousait M<sup>lle</sup> Lydie de Moussac.

Les témoins du marié étaient son oncle, M. le comte de Bonneval, et M. le général baron de Charette ; ceux de la mariée, ses deux oncles, M. Jules de Moussac et M. le comte de Bouthillier.

M. le général de Charette avait tenu à donner ce nouveau témoignage de vive sympathie à son ancien zouave, M. de Beaufort, qui s'est distingué à Mentana et pendant la campagne de 1870.

NOUVELLES THÉÂTRALES.

Nous n'aurons probablement pas d'opéra à Saumur d'ici trois semaines. La prochaine représentation, qui aura lieu le mardi-gras, 24 février, sera composée du grand drame, *Quatre-vingt-treize*, et le lundi suivant, 27, l'orchestre se rendra à Tours, pour le concert de l'Association artistique d'Angers.

— Le brillant opéra-comique de Ch. Lecoq, *Le Jour et la Nuit*, sera joué jeudi prochain sur le Grand-Théâtre d'Angers.

— Le drame de *Serge Panine*, qui obtient un si grand succès au Gymnase, sera joué à Nantes vendredi prochain.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

Dans la séance de vendredi soir, dit le *Patriote*, le Conseil municipal d'Angers a voté un certain nombre de mesures destinées à prévenir les conséquences d'un incendie dans notre grand théâtre.

Voici ces mesures :

Le vestibule et les portes d'entrée vont être

dégagées des bureaux et barrières qui les encombrant. Les stalles d'orchestre jouiront de trois entrées spéciales. L'amphithéâtre des troisièmes sera pourvu de dégagements plus larges que ceux qui existent actuellement. L'éclairage à l'huile sera définitivement installé partout. Le service des pompiers sera assuré par un nouveau règlement. Les herses de la scène seront réparées et améliorées. Le rideau de fer, qui est à grillage, sera remplacé par un autre en fer plein. Un escalier en pierres sera construit du côté du café Gasnaud, pour assurer la sûreté des artistes dans leurs loges. Toutes les portes des galeries de la scène, donnant sur les loges des artistes, seront en fer. Des échelles en fer seront placées sur la façade de la rue Saint-Julien et permettront, en cas de sinistre, aux artistes de trouver par là une autre voie de salut.

Les frais de ces réparations s'élèveront à environ 2,600 fr.

Le Conseil a discuté le cahier des charges pour les conditions à imposer aux directeurs. En ce qui concerne les débuts, on revient à l'ancienne mode de votation. Les votants se composeront des abonnés et d'un nombre égal de spectateurs du parterre tirés au sort ; il y aura toujours 50 votants du parterre au minimum.

Le Président de la République a reçu samedi le préfet du Finistère, qui venait lui demander de vouloir bien prolonger jusqu'à Quimper et Brest le voyage qu'il doit faire prochainement à Nantes.

M. Grévy a promis au préfet du Finistère que, lorsqu'il se rendrait en Bretagne, il ne se bornerait pas à visiter Nantes et Saint-Nazaire, mais qu'il irait certainement jusque dans le Finistère, d'autant plus, a-t-il ajouté, « que j'aurai plaisir à revoir Quimper, où j'ai été plaider autrefois. »

Les députés du Finistère doivent, eux aussi, faire une démarche auprès de M. le Président de la République afin de joindre leurs instances à celles du préfet.

MARCHÉ DE SAUMUR DU 11 FÉVRIER

Blé comm. (Ph.)	24	—	Huile de noix	50	125	—
Froment 1 <sup>er</sup> q. (Ph.)	23	75	Huile de chène	50	—	—
Froment (Ph.)	77	—	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy. 75	23	41	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	15	Foin (dr. c.)	780	80	—
Orge	65	14	Luzerne	780	80	—
Avoine h. bar.	50	10	Paille	780	55	—
Fèves	75	15	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	40	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	32	Ghanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza	65	—	— qualité (52 k. 500)	49	—	—
Chenevis	50	13	— 2 <sup>e</sup>	—	43	—
Farine, culas	157	63	50 3 <sup>e</sup>	—	38	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	100	à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup>	100	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	à	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup>	100	à 105
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup>	90	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	à	à
La Vienne, 1881.	75	à

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs, 1881	150	à
Id. 1881	à	à
Champigny, 1881	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	à
Id. 1881	1 <sup>re</sup>	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	à
Varrains, 1881	1 <sup>re</sup>	125 à 130
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup>	à
Bourgueil, 1881	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 165
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	à
Id. 1881	1 <sup>re</sup>	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	à
Restigné 1881	140	à 145
Id. 1881	à	à
Chinon, 1881	1 <sup>re</sup>	150 à
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	135 à
Id. 1881	1 <sup>re</sup>	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	à

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Habitation tunisienne, par H. Vernoy. — La citadelle du Caire, par R. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Un match au billard, par H. V. — La vie dans l'Afrique du Sud, par R. Bryon. — *L'Avocat Loubet* (suite), par M<sup>me</sup> Charles Reybaud. — Faut-il dire oui ? — Les drames de la mer, par H. V. — La Fauvette du docteur, par George Land. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES : Trois nouveaux ministres : M. le général Billot, Guerre. M. Humbert, Justice. M. de Mahy, Agriculture. — M<sup>re</sup> de Lavignerie, archevêque d'Alger. — Intérieur de l'habitation d'un riche Tunisien. — Entrée de la citadelle du Caire. — La crise financière à Paris : la corbeille des agents de change, pendant la liquidation. — Partie de billard jouée au Grand-Hôtel, par MM. Vignaux et Slosson. — Scènes de la vie militaire dans l'Afrique du Sud. — Faut-il dire oui ? — Sauvetage d'un navire abandonné. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10, trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOW. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.



On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, plithisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, languueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr. Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11. Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880. Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation

nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Ezy (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr. COLATÉ, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil tranquille aux personnes les plus agitées. CUICTS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt: SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONNARD, BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, pharmacien, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (187)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

Table with columns for DEPARTS and ARRIVÉES, listing train schedules between Saumur, Poitiers, Montreuil, and Angers.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR.

Table with columns for DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS and DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS, listing train schedules.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 FÉVRIER 1882.

Large table with multiple columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', 'Hausse', and 'Baisse', listing various financial instruments and their market values.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise, eau de Loire et gaz.

Rue du Préche, 6.

S'adresser à M<sup>re</sup> PERSAC, rue du Collège. (95)

BOUTEILLES CHAMPENOISES

A VENDRE

N° 48 fr. le cent, prises à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser rue Beaurepaire, 19, Saumur. (96)

FUSILS de chasse et Révolvers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGARD, à Valence (Drôme). (Demandez le Catalogue.) (523)

M<sup>re</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

A VENDRE

DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AVIS.

M<sup>re</sup> LORRAIN-BOUCHEREAU, marchand de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentie. (90)

ON DEMANDE un commanditaire pour une industrie très-lucrative. — Bénéfices assurés. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>re</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un petit clerc.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean.

SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

A CÉDER

UN MAGASIN DE FOURNITURES de Bureau,

LIBRAIRIE ET PAPETERIE.

S'adresser à M. GIRARD, papetier, rue d'Orléans, Saumur. (781)

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure.)

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

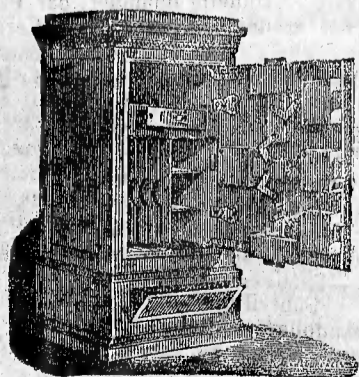
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulart, 18 et 20

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.



En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÉME D'ÉQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

VINS DE BORDEAUX

M. L. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux. offre ses Vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare destinée par l'acheteur. Vin de table rouge... 1879... 130 fr. Médoc... 1876... 210 fr. Côtes de Bourg... 1878... 160 fr. 25 bout. St-Estèphe 1874... 65 fr. Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances. Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande. Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. La Maison offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>re</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>re</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable d'expérimenter, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.